

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR NICOLAS MAÎTRE, DÉPUTÉ SOCIALISTE, INTITULÉE « AFFAIRE CARPOSTAL – PARALLÈLE À FAIRE POUR D'AUTRES UNITÉS DE LA POSTE !?! » (N° 3076)

Le Gouvernement jurassien est en dialogue constant avec la Poste dans divers domaines. L'auteur de la question rappelle le dossier CarPostal, mais évoque également la politique de l'ancienne régie fédérale dans la question des offices de poste, et notamment les annonces de fermetures qui se succèdent ces derniers mois. D'autres dossiers importants pour notre canton impliquent directement la Poste. C'est le cas du vote électronique par exemple, mais aussi du dossier électronique du patient.

Le Gouvernement estime donc qu'il est important d'avoir un dialogue avec la Poste qui prend en compte l'ensemble des relations qui lient le canton à l'ancienne régie fédérale. Il s'agit de pouvoir négocier avec la Poste sur le tout et non pas de manière sectorielle. Le but pour le Gouvernement est clairement de maintenir la présence globale sur le territoire cantonal de l'ancienne régie fédérale, notamment en matière d'emplois.

En ce qui concerne le réseau postal, la Poste a décidé en 2016 d'examiner l'avenir de 15 des 31 offices de poste encore en activité à ce moment-là (nous parlons bien d'offices en main de la Poste et non pas de points d'accès). Le processus est en cours et devrait se terminer d'ici à 2020. La plupart des offices concernés ont été ou seront vraisemblablement transformés en filiale en partenariat. Cela signifie que les points d'accès subsistent, mais sont déplacés dans un commerce de la commune.

Il s'agit toutefois de noter que, contrairement à la question des transports et donc à CarPostal, le canton n'est pas l'interlocuteur officiel de la Poste dans le dossier du réseau postal. L'article 34 alinéa 1 de l'actuelle ordonnance sur la Poste précise que ce sont les exécutifs communaux qui sont chargés de négocier avec l'ancienne régie fédérale à propos de l'analyse de leurs offices de Poste.

L'auteur de la question se demande si le Gouvernement ne devrait pas vérifier les chiffres avancés par la Poste pour justifier les fermetures d'offices. Officiellement, le seul chiffre dont les autorités cantonales disposent est une baisse des opérations réalisées au guichet au niveau national. Selon la Poste, depuis l'an 2000, le nombre de lettres a diminué de 68%, le nombre de colis de 44% et les opérations financières de 44%. Ces chiffres ont été annoncés par la Poste le 15 octobre dernier. Il semble également que la Poste présente des chiffres précis sur la situation des offices concernés lorsqu'elle négocie avec les communes. Ces chiffres ne sont toutefois pas fournis au Gouvernement qui est simplement informé du début des discussions et, à la fin du processus, de la solution trouvée.

En l'état, le Gouvernement n'a pas de raison de douter des chiffres présentés par la Poste dans le cadre du réseau postal. Les changements de mode de consommation, la digitalisation des paiements, etc., donnent à ces données une crédibilité que chaque utilisateur de la Poste peut observer dans son quotidien.

De plus, le cadre légal lié à la transformation du réseau est en train de changer fondamentalement. L'ordonnance sur la Poste est en cours de révision et la consultation s'est terminée à la fin du mois d'août. Le nouveau texte prévoit d'intégrer les cantons de manière plus importante dans les discussions. Le Gouvernement entend bien s'engager dans ce nouveau rôle et demander en cas de doute des précisions sur les chiffres donnés. Il n'a pas l'intention de devenir un simple annonciateur de mauvaises nouvelles à destination des communes.

La commission des transports et des télécommunications du Conseil national a accepté récemment une résolution votée par le Parlement jurassien. Ce texte, devenu une initiative cantonale, veut donner plus de possibilités de recours aux citoyens, mais aussi plus de pouvoir à Postcom, instance qui doit justement traiter des réclamations contre les décisions de fermeture d'offices. Enfin, il souhaite, comme le Gouvernement jurassien, que la Poste « compense » les fermetures d'office en implantant de nouveaux emplois dans les régions comme la nôtre. Le Gouvernement jurassien a soutenu cette initiative. Le Conseil des Etats a désormais deux ans pour imaginer un texte de loi en la matière. Ces nouvelles règles devraient permettre aux cantons et aux communes d'avoir plus d'outils à leur disposition dans leurs négociations avec la Poste.

Enfin, pour rappel, le Conseil fédéral a décidé de lancer un audit externe pour analyser la gouvernance de toutes les entreprises en main de la Confédération. Dans le même temps, plusieurs commissions parlementaires se penchent également sur la Poste, et de nombreuses interventions sont régulièrement déposées par des élus fédéraux.

Le Gouvernement jurassien estime donc que la Poste doit désormais redorer son image auprès des cantons. Pour cela, elle doit appuyer ses choix sur des critères économiques fiables. A ce niveau, les récentes révélations concernant la vente par la Poste de produits de téléphonie ressemblent fortement à une erreur stratégique. La Poste a annoncé avoir réalisé un déficit de plus de 22 millions avec ces produits l'an dernier. Cet échec ne concerne par la mission fondamentale de l'entreprise même si on peut le regretter.

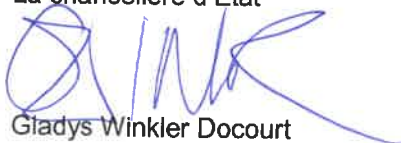
La Poste s'engage aussi dans de nouvelles activités, notamment dans le domaine nettement plus prometteur du numérique. Ces secteurs ne nécessitent pas de localisation particulière et les régions comme la nôtre doivent pouvoir en profiter.

Le Gouvernement reste très attentif à l'attitude de la Poste qu'il interpelle régulièrement. Il est évidemment prêt à intervenir auprès des instances concernées si les communes devaient avoir des doutes sur les chiffres qui leur sont présentés. Il espère que le scandale CarPostal, les dégâts d'image qui en résultent et les changements légaux à venir permettront aux cantons, mais également aux communes, de renouer un dialogue constructif avec la Poste. D'ailleurs, cette dernière semble avoir la volonté de renforcer ses liens avec les cantons. Elle a mis en place cette année une cellule romande chargée des affaires publiques. En son sein, une personne est chargée des relations avec les pouvoirs publics des cantons de Neuchâtel et du Jura.

Delémont, le 13 novembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt